

Licence sportive

Vous êtes au collège : pratiquez le sport en club !

Pour votre pratique sportive, le **Département de la Haute-Saône** vous aide à adhérer à un club haut-saônois.

Pour en bénéficier :

- Vous êtes élève de la 6^{ème} à la 3^{ème} dans un collège public ou privé.
- Vos parents sont domiciliés dans le département.

Votre aide ► Maximale de 50 € en fonction du coût de l'adhésion. (Elle peut être attribuée deux fois au cours de son cursus au collège, limitée à une aide pour l'année scolaire)



Dossier à remplir
au nom des parents sur

www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Bourses du secondaire

Votre scolarité dans le secondaire !

Vous habitez la Haute-Saône, vous êtes scolarisé en collège ou en lycée, et vous ne pouvez pas bénéficier de la bourse des lycées ou des collèges.
Le **Département de la Haute-Saône** peut vous aider.

Votre aide ► pour un collégien 60 €
pour un lycéen 100 €



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10



Dossier à remplir
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Allocation étudiant

Vous poursuivez vos études après le BAC !

Voire Bac en poche, vous poursuivez des études. Le **Département de la Haute-Saône** peut vous aider à les financer.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune haut-saônois de moins de 26 ans.
- Vos parents sont domiciliés dans le département.

Votre aide ► pour les moins de 20 ans : de 250 à 500 €
pour les plus de 20 ans : de 450 à 1000 €



Dossier à remplir
au nom des parents sur
www.mes-services-publics70.fr

Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10

Permis

Avec votre permis B : en route vers l'autonomie !

Pour votre autonomie, le **Département de la Haute-Saône** vous aide à financer votre permis B.

Vous pouvez en bénéficier si :

- Vous êtes jeune Haut-Saônois de 15 à 25 ans inclus.
- Vous vous inscrivez dans une auto-école en conduite accompagnée ou traditionnelle.

Votre aide ► De 100 € à 400 € en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou de ses parents.



Dossier à remplir au nom
du jeune majeur ou des parents
www.mes-services-publics70.fr



Maison Départementale de l'Aménagement du Territoire
Direction du Développement, de l'aménagement
et de la Coopération Territoriale
6 rue de la Mutualité
70006 VESOUL
ddact@haute-saone.fr
03 84 95 78 10